

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 13 avril 2021

Délibération

N° 21.029.1

En exercice 37

Présents 26

Votants 35

Pour 35

Contre 0

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2020

Date de la convocation : 07/04/2021

L'an deux mille vingt et un

Et le 13 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Lespignan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

26 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

9 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Pierre CROS), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Robert SENAL).

2 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Serge BACCOU, monsieur Frédéric FABRE.

Secrétaire de séance : monsieur Thierry CALMEL.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 13 avril 2021

Budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne – Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 1612-20 et L. 2121-31 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 20.035.1 du 1^{er} juillet 2020, approuvant le budget primitif 2020 du budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 20.037.1 du 1^{er} juillet 2020, adoptant la décision modificative n°1 du budget Principal ;

Vu la délibération n° 20.167.1 du 15 décembre 2020, adoptant la décision modificative n°2 du budget Principal ;

Considérant que le Comptable Public de la Communauté de communes La Domitienne a adressé son compte de gestion pour l'exercice 2020 avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice ; que ce document retrace l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Considérant que le compte de gestion est accompagné des états de développement, des comptes de tiers de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer ;

Considérant que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

Considérant que les résultats portés au compte de gestion du Comptable Public sont identiques à ceux arrêtés par le Président au compte administratif de l'exercice 2020 comme indiqué ci-dessous :

Libellés	Dépenses (€)	Recettes (€)	Résultats (€)
Section de fonctionnement	9 856 045,95	10 248 289,44	392 243,49
Section d'investissement	2 953 546,52	3 639 137,44	685 590,92
Total du budget	12 809 592,47	13 887 426,88	1 077 834,41

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 2^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 35 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE le compte de gestion du budget Principal de la Communauté de communes, dressé pour l'exercice 2020 par le Comptable Public.

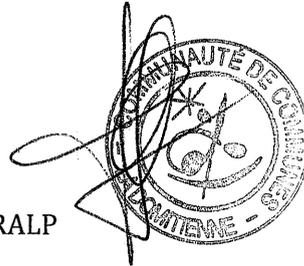
II. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

III. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210413-DELIB_21_02

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210413-DELIB_21_02